

# COMMUNE DE PUPILLIN

## 39600

### N° 58 – PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL Séance ordinaire du 16 février 2026

**Présents :** BEAUPOIL Jean-Luc, DUROCHÉ Michelle, PETIT Léo, CRINQUAND Mickaël, BOUILLET Kevin, MARGUET Bernard, PACCARD Joël, CART Odile

**Absents excusés :** THIEVENT Christiane, qui a donné pouvoir à BEAUPOIL Jean-Luc  
LAURENT Éric, qui a donné pouvoir à CART Odile

**Secrétaire de séance :** CRINQUAND Mickaël

#### **ORDRE DU JOUR :**

- 1) Vote du compte financier unique 2025 Eau/Assainissement
- 2) Vote du compte financier unique 2025 Commune
- 3) Affectation des résultats 2025
- 4) Vote des taxes locales 2026
- 5) Vote du budget primitif 2026
- 6) Avenants marché création appartements
- 7) Étude de devis salle polyvalente
- 8) Convention déneigement
- 9) Questions diverses

Le procès-verbal de la séance précédente est approuvé à l'unanimité par les membres présents.

Monsieur le Maire demande l'autorisation d'ajouter les points suivants à l'ordre du jour :

**2) Clôture du budget annexe EAU/ASSAINISSEMENT, versement des excédents et procès-verbaux de transfert**

**10) Locations appartements communaux**

Cette demande est acceptée à l'unanimité.

#### **1) Vote du compte financier unique 2025 Eau/Assainissement**

Il est présenté par la responsable de la commission finances par section :

<b>APPROBATION COMPTE FINANCIER UNIQUE</b>						
LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
Résultats reportés...2024	- €	232.37 €	- €	39 120.57 €	- €	39 352.94 €
Opérations de l'exercice	39 433.11 €	39 536.95 €	34 632.99 €	36 983.00 €	74 066.10 €	76 519.95 €
<b>TOTAUX</b>	39 433.11 €	39 769.32 €	34 632.99 €	76 103.57 €	74 066.10 €	115 872.89 €
Résultats de clôture...2025	- €	336.21 €	- €	41 470.58 €	- €	41 806.79 €
Restes à réaliser					- €	- €
<b>TOTAUX CUMULES</b>	39 433.11 €	39 769.32 €	34 632.99 €	76 103.57 €	74 066.10 €	115 872.89 €
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>	- €	<b>336.21 €</b>	- €	<b>41 470.58 €</b>	- €	<b>41 806.79 €</b>

**Le Maire quitte la séance** avant le vote du compte financier unique. La présidence est assurée par Mme Michelle DUROCHÉ, premier adjoint.

Appelés à se prononcer sur la gestion du maire, les conseillers municipaux adoptent à l'**unanimité** ce compte financier unique.

Le maire rentre en séance et reprend la présidence.

## 2) Clôture du budget annexe EAU/ASSAINISSEMENT, versement des excédents et procès-verbaux de transfert

Suite à la création du syndicat assainissement avec les communes d'Arbois, Montigny, Mesnay et Pupillin, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026 ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- De procéder à la clôture du budget annexe EAU/ASSAINISSEMENT
- De transférer l'excédent globalisé au Syndicat d'assainissement PA2M dont la commune de Pupillin fait partie ; soit un montant de 41 807,00 € qui seront prévus en dépenses au budget général (chapitre 65),
- D'autoriser le Maire à signer les procès-verbaux de transfert ainsi que tous les documents relatifs à cette affaire.

Le Maire informe que M. PETIT Léo a été élu vice-président du syndicat PA2M.

## 3) Vote du compte financier unique 2025 Commune

Il est présenté par la responsable de la commission finances par section :

APPROBATION COMPTE FINANCIER UNIQUE						
LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
Résultats reportés...2024	- €	119 070.43 €	77 892.92 €	- €	- €	41 177.51 €
Opérations de l'exercice	150 842.78 €	211 930.13 €	257 785.50 €	332 802.48 €	408 628.28 €	544 732.61 €
<b>TOTAUX</b>	150 842.78 €	331 000.56 €	335 678.42 €	332 802.48 €	408 628.28 €	585 910.12 €
Résultats de clôture...2025	- €	180 157.78 €	2 875.94 €	- €	- €	177 281.84 €
Restes à réaliser					- €	- €
<b>TOTAUX CUMULES</b>	150 842.78 €	331 000.56 €	335 678.42 €	332 802.48 €	408 628.28 €	585 910.12 €
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>	- €	<b>180 157.78 €</b>	<b>2 875.94 €</b>	- €	- €	<b>177 281.84 €</b>

**Le Maire quitte la séance** avant le vote du compte financier unique. La présidence est assurée par Mme Michelle DUROCHÉ, premier adjoint.

Appelés à se prononcer sur la gestion du maire, les conseillers municipaux adoptent à l'**unanimité** ce compte financier unique.

Le maire rentre en séance et reprend la présidence.

## 4) Affectation des résultats 2025

Le Conseil décide à l'unanimité d'affecter les résultats de 2025 au budget 2026, soit :

**219 088,63 euros** affectés au compte R 002 excédent reporté de fonctionnement et

**2 875,94 euros** affectés **prioritairement** au compte 1068 afin d'apurer le déficit d'investissement.

## 5) Vote des taxes locales 2026

Le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Le Maire propose de maintenir les taux de 2025.

**Le Conseil municipal**, vu les articles 1636 B *sexies* à 1636 B *undecies* et 1639 A du code général des impôts, **après en avoir délibéré, à l'unanimité décide de ne pas modifier les taux qui restent les suivants pour 2026 :**

- taxe d'habitation : 9,77 %
- taxe foncière sur les propriétés bâties : 42,80 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 24,10 %

## **6) Vote du budget primitif 2026**

Le conseil adopte à l'unanimité le budget 2026 pour la commune ainsi présenté :

	proposition 2025 en €	réalisation 2025 en €	proposition 2026 en €
<b>DEPENSES</b>	<b>854 652,00</b>	486 521,20	<b>726 079,00</b>
Dépenses de fonctionnement	309 130,00	150 842,78	425 448,00
Dépenses d'investissement	545 522,00	335 678,42	dont 211 960 € de virement à l'investissement 300 631,00
<b>RECETTES</b>	<b>854 652,00</b>	663 803,04	<b>726 079,00</b>
Recettes de fonctionnement	309 130,00	331 000,56	425 448,00
Recettes d'investissement	545 522,00	332 802,48	300 631,00 dont 211 960 € de virement du fonctionnement
<b>EXCEDENT GLOBALISE</b>		177 281,84	

Conformément à l'article L.1612-28 du CGCT, le conseil autorise le Maire à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes :

- Fonctionnement : 7,5 %
- Investissement : 7,5 %

## **7) Avenants marché création appartements**

Le Maire présente les devis supplémentaires suivants :

- Lot 3 menuiseries extérieures, intérieures et serrurerie : RB MENUISERIE : Fourniture et pose plancher sur palier, plinthe et plans de travail : 1 279,00 € HT
- Lot 6 électricité : ELEC'CONFORME : Alimentations fours 585 € HT
- Lot 7 revêtements sols souples, faïences : SAS GRIDELLO : panneaux prêts à carreler dans la douche, fourniture et pose faïences : 307,98 € HT.

Le conseil autorise avec 9 voix pour et une abstention le Maire à signer les avenants correspondants.

## **8) Étude de devis**

Le conseil décide d'attendre l'installation du futur conseil municipal pour engager les travaux de réfection de la salle polyvalente.

## **9) Convention déneigement**

La convention de déneigement signée avec M. PETIT Louis arrive à échéance.

Le conseil, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité autorise le Maire à signer une nouvelle convention avec les mêmes conditions soit au tarif de 60 € / heure, pour les années 2025/2026, 2026/2027, 2027/2028.

## **10) Location appartements communaux**

Une candidature spontanée a été reçue en Mairie : le conseil décide avec 8 voix pour, une voix contre et une abstention de louer à Marie FERREIRA le logement 2 situé au R + 2 dont le loyer a été fixé à 560 € et 15 € de charges.

**Il autorise le Maire à signer le bail avec Mme Marie FERREIRA à compter du 1<sup>er</sup> mars 2026.**

**Les 2 autres appartements seront disponibles à compter du 1<sup>er</sup> avril.**

Les loyers ont été fixés par délibération le 20 février 2025 :

R+1 : Logement 1 : 58,82 m<sup>2</sup> : 560 € + 15 € de charges

R + 2 : Logement 3 : 40,16 m<sup>2</sup> : 480 € + 15 € de charges

**Rappel : inauguration le mercredi 25 février à 18h00.**

### **11) Questions diverses**

Néant

### **INFORMATIONS**

#### **Elections municipales : 15 mars 2026**

Le scrutin sera de liste paritaire avec alternance homme/femme obligatoire.

Fin du panachage : Il n'est plus possible d'ajouter, supprimer ou modifier l'ordre des noms sur la liste lors du vote.

Tout bulletin annoté est considéré comme nul.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h45.**

**Le maire**

**Jean-Luc BEAUPOIL**

**Le secrétaire de séance**

**Mickaël CRINQUAND**